

**R E P O N S E    D E**

**Monsieur Jean-Claude Gaudin  
Président de la Communauté Urbaine  
Marseille-Provence-Métropole**

Marseille, le 08 SEP. 2005

> LE PRÉSIDENT

ANCIEN MINISTRE  
VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT  
MAIRE DE MARSEILLE



**Monsieur Bertrand SCHWERER**  
Président de la Chambre Régionale des  
Comptes Provence Alpes Côte d'Azur  
17 rue Pomègues  
13295 MARSEILLE CEDEX 08

**OBJET : Rapport d'Observations Définitif sur la gestion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.**

Monsieur le Président,

La lecture du rapport d'observations définitif de la Chambre m'amène à rappeler les circonstances dans lesquelles se sont déroulées la création et le lancement de la Communauté urbaine.

Dans son analyse précise et approfondie, la Chambre fait ressortir les trois temps de la vie de la Communauté Urbaine de Marseille : la création en 2000 et 2001, puis la mise en oeuvre des compétences jusqu'en 2004, et enfin l'année décisive de 2005.

Mon interrogation reste entière, en mesurant la distance entre mes intentions initiales et les commentaires suscités par leur mise en oeuvre. J'éprouve aussi un peu de nostalgie, en pensant qu'en 1966 Marseille a manqué la chance de l'intercommunalité. La période de croissance qui s'en est suivie facilitait alors la résolution des difficultés liées à la jeunesse des institutions.

L'arrivée de Monsieur JUPPE, comme premier Ministre en 1997, a fait naître un nouvel espoir de voir enfin Marseille au coeur d'un espace humain et économique de taille pertinente. Malheureusement, à l'époque, toute création de communauté urbaine était subordonnée à l'unanimité des communes concernées, ce qui n'était pas réaliste.

C'est finalement Monsieur CHEVENEMENT, qui permettra la création de deux nouveaux établissements publics de coopération intercommunale, Marseille et Nantes. La croissance était devenue très faible, et les attentes de tous les acteurs avaient crû avec l'exigence des lois nationales et européennes, renchérissant ainsi l'action publique.

Dans la liste des communes arrêtée par Monsieur le Préfet de la Région PACA, cinq ne voulaient pas faire partie de la Communauté Urbaine. Au surplus, la taille de la ville centre, au regard des autres communes, avait tout pour faire craindre une attitude hégémonique. Ce sont ces raisons qui ont conduit à se montrer généreux avec les communes, en créant une dotation de solidarité. Ce sont ces raisons qui m'ont fait réduire la représentation des conseillers de la ville centre au sein du Conseil de communauté. Ce sont encore ces raisons, qui m'ont conduit à laisser les communes maîtresses de leur plan d'occupation des sols.

ADRESSEES

LE PHARO <

BD CHARLES LYON

13007 MARSEILLE

LES DOCKS <

ATRIUM 10.7

PL. DE LA JOUETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 89 99 00

TÉLÉCOPIER

04 91 89 99 01

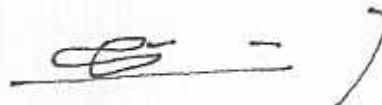
Ce sont toujours ces raisons, qui m'ont fait établir le principe qu'aucune décision ne serait imposée. Chaque maire est en plus Vice-Président de la Communauté urbaine.

La création de la Communauté urbaine s'est faite dans les moins bonnes conditions possibles.

Au regard des textes, cela apparaissait comme une opération très compliquée sur le plan technique. Cela d'autant plus qu'une étape de la Communauté de communes devait être clôturée. Le nouveau périmètre défini pour l'établissement public, en modifiant la géographie ne réalisait pas un équilibre économique suffisant. Le recours à un consultant spécialisé s'imposait, et c'est la raison pour laquelle j'ai fait appel au cabinet " Ressources Consultants ". La commission d'évaluation des charges transférées a entériné ses propositions. Le conseil de Communauté lui-même les a approuvées. Aucune commune ne s'est plainte, à l'époque, des conditions dans lesquelles les transferts se sont effectués.

Aujourd'hui, les hypothèses de développement économique nationales et locales sont déterminantes pour la réalisation des budgets successifs. La distanciation pratiquée par le Conseil Régional et le Conseil Général au regard des grands investissements, ne permet pas de mettre en œuvre toutes les synergies observées dans les autres départements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.



Jean-Claude GAUDIN